

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 13 février 2026

DCS02-2026

Le 13 février 2026, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 5 février 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués
en exercice : 70
Quorum requis : 35

Présents : 44
Pouvoirs : 10
Votants : 54

Excusés : 7

Date de convocation :
05/02/2026

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY, M. Christian CHAUVOIS, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Xavier DUHAMEL, M. Dominique GOUTTE, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, Mme Dorothée PITOIS, M. Emmanuel RENARD, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël BRUNEAU (délégué suppléant), M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant), M. Richard MAURY (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Patrick MOREL, M. Jacky LEHUGEUR, Mme Elisabeth MAILLOUX, M. Didier MAZINGUE, Mme Isabelle ONRAED

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Thierry LEFORT

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Eric DELILE (délégué suppléant)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD, Mme Martine PERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), M. Christian LE BAS (pouvoir à M. Jean-Marc PHILIPPE), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Nicolas JOYAU), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), Mme Béatrice TURBATTE (pouvoir à Mme Dorothée PITOIS)

**BUDGET PRIMITIF (BP)
2026**

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Patrick LERMINE (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPA (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEU (pouvoir à M. Hubert PICARD), M. Jean-Luc MOTTAIS (pouvoir à M. Alain GOBE)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Sébastien FRANCOIS, M. Yannick GERNY, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Laurence TROLET

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Raymond CARVILLE (délégué suppléant)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE

BUDGET PRIMITIF (BP) 2026

Exposé :

Le Comité syndical s'est réuni le 19 décembre 2025 pour débattre des orientations budgétaires pour l'année 2025, conformément aux articles L.2312-1 et suivants du CGCT. La présentation du Budget primitif 2025 est donc bien inscrite dans les 10 semaines suivant le débat d'orientations budgétaires.

Nos statuts énoncent que « *la contribution des EPCI est exprimée en euros par habitants. Elle est donc proportionnelle au nombre d'habitants recensés sur le territoire de chaque membre. Cette contribution est fixée chaque année lors de l'établissement et du vote du budget primitif.* »

Il résulte donc de cette disposition que la population DGF 2025 de chaque EPCI, recensée sur son territoire au 1^{er} janvier 2026, doit être prise en compte pour le calcul des contributions.

La contribution prend également en compte les modifications de périmètre des EPCI membres au 1^{er} janvier de chaque année, à savoir l'intégration de nouvelles communes et inversement, le cas échéant. En 2026, la commune de Bénysur-Mer a intégré la CdC Cœur de Nacre. Le calcul des cotisations à l'EPCI prend en compte cette évolution (population DGF de Bénysur-Mer : 482 habitants).

Ainsi, le tableau des cotisations (en annexe 2) distingue d'une part les niveaux d'adhésion (base, SCoT, actions) et, d'autre part, la population DGF de chaque EPCI.

Il est par ailleurs rappelé qu'en application de l'article L2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Une annexe répond à cette obligation.

L'article R2313-8 du CGCT indique que ces données sont mises en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe.

Le budget 2025 n'étant pas clos dans le cadre de la préparation du budget primitif, les résultats définitifs ne seront présentés qu'au moment du vote du CFU 2025 prévu au printemps 2026. Ainsi, le budget primitif 2026 est proposé sans reprise des résultats. Un budget supplémentaire sera proposé au printemps 2026 pour procéder à la reprise des résultats.

Proposition :

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le budget primitif 2026, tel qu'il ressort du document budgétaire joint à la présente délibération, élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, intégrant notamment les annexes telles que prévues à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

La vue d'ensemble du budget primitif 2026 est la suivante :

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - SMCM

BP 2026

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 181 993,79	0,00	0,00	1 132 239,58	0,00	0,00	1 132 239,58	1 132 239,58
011	Charges à caractère général (4)	278 861,79	0,00	0,00	296 205,58	0,00	0,00	296 205,58	296 205,58
60622	Carburants	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 000,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	15 308,73	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	34 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 000,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	21 000,00	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6161	Multirisques	8 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6168	Autres primes d'assurance	19 353,06	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
617	Etudes et recherches	65 000,00	0,00		86 605,58	0,00	0,00	86 605,58	86 605,58
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	21 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6188	Autres frais divers	4 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	12 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6248	Divers	200,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 800,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 000,00	0,00		14 200,00	0,00	0,00	14 200,00	14 200,00
62878	Remb. frais à des tiers	12 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	599 975,00	0,00		640 175,00	0,00		640 175,00	640 175,00
6218	Autre personnel extérieur	52 625,00	0,00		52 625,00	0,00		52 625,00	52 625,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00	0,00		350,00	0,00		350,00	350,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 800,00	0,00		5 800,00	0,00		5 800,00	5 800,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 100,00	0,00		1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00
64111	Rémunération principale titulaires	150 000,00	0,00		170 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	2 000,00	0,00		2 100,00	0,00		2 100,00	2 100,00
64113	NBI	1 700,00	0,00		1 700,00	0,00		1 700,00	1 700,00
64118	Autres indemnités	84 500,00	0,00		84 500,00	0,00		84 500,00	84 500,00
64131	Rémunérations	105 000,00	0,00		120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 500,00	0,00		2 200,00	0,00		2 200,00	2 200,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	45 000,00	0,00		40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	0,00		70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	41 500,00	0,00		55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	11 000,00	0,00		7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	600,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	0,00		1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 500,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6488	Autres	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	227 657,00	0,00	0,00	120 359,00	0,00	0,00	120 359,00	120 359,00
65312	Frais de mission et de déplacement	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	226 857,00	0,00		120 259,00	0,00	0,00	120 259,00	120 259,00
65888	Autres	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 106 493,79	0,00	0,00	1 056 739,58	0,00	0,00	1 056 739,58	1 056 739,58
66	Charges financières	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	500,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		500,00	0,00	0,00	500,00	0,00		500,00	500,00
Total des dépenses réelles		1 106 993,79	0,00	0,00	1 057 239,58	0,00	0,00	1 057 239,58	1 057 239,58
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	75 000,00			75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	75 000,00			75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		75 000,00			75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - SMCM

BP 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	993 014,29	0,00	1 132 239,58	0,00	1 132 239,58
013	Atténuations de charges (3)	90 500,00	0,00	48 900,00	0,00	48 900,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	84 000,00	0,00	42 400,00	0,00	42 400,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	6 500,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	902 514,29	0,00	1 083 339,58	0,00	1 083 339,58
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	35 281,18	0,00	35 281,18
7472	Participation régions	65 152,29	0,00	71 000,00	0,00	71 000,00
74748	Participation autres communes	825 362,00	0,00	955 058,40	0,00	955 058,40
747888	Autres	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
74888	Autres	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	993 014,29	0,00	1 132 239,58	0,00	1 132 239,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	993 014,29	0,00	1 132 239,58	0,00	1 132 239,58
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - SMCM

BP 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		723 853,18	0,00	0,00	155 313,60	0,00	0,00	155 313,60	155 313,60
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	463 853,18	0,00	0,00	125 313,60	0,00	0,00	125 313,60	125 313,60
202	Frais réalisation documents urbanisme	215 000,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
2031	Frais d'études	243 853,18	0,00		74 313,60	0,00	0,00	74 313,60	74 313,60
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	214 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2181	Install. générales, agencements	200 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21828	Autres matériels de transport	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 000,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		677 853,18	0,00	0,00	155 313,60	0,00	0,00	155 313,60	155 313,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	46 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		723 853,18	0,00	0,00	155 313,60	0,00	0,00	155 313,60	155 313,60
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Pôle Métropolitain Caen normandie Métropole - 14 - SMCM

BP 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		79 684,37	0,00	155 313,60	0,00	155 313,60
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 684,37	0,00	80 313,60	0,00	80 313,60
10222	FACTVA	4 684,37	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	78 313,60	0,00	78 313,60
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 684,37	0,00	80 313,60	0,00	80 313,60
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 684,37	0,00	80 313,60	0,00	80 313,60
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	75 000,00		75 000,00	0,00	75 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	17 341,45		17 341,45	0,00	17 341,45
28031	Frais d'études	15 000,00		15 000,00	0,00	15 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 338,14		4 338,14	0,00	4 338,14
28088	Autres immobilisations incorporelles	12 000,00		12 000,00	0,00	12 000,00
281828	Autres matériels de transport	4 286,41		4 286,41	0,00	4 286,41
281838	Autre matériel informatique	15 471,27		15 471,27	0,00	15 471,27
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 562,73		6 562,73	0,00	6 562,73
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		75 000,00		75 000,00	0,00	75 000,00

Il est proposé de voter le budget par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres et sans opération d'équipement.

Il est proposé d'autoriser le Président, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Il est proposé une augmentation dans les contributions des EPCI pour :

- la part SCoT, pour les EPCI ayant délégué la compétence, qui passe de 1,00 € à 1,15 €.
- la part ACTIONS, qui passe de 1,00 € à 1,15 €.

Il est précisé que le budget primitif 2025 est en équilibre réel en application de l'article L1612-4 du CGCT : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice »

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et L2343-1 et 2,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 3 février 2026,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Comité syndical le 19 décembre 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

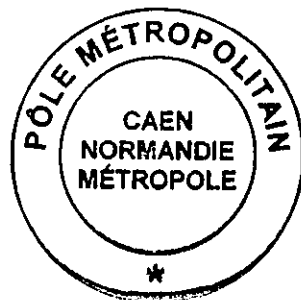
- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2026 tel qu'annexé à la présente délibération et les modalités de calcul des contributions suivantes :
 - 0,05 € / hab DGF pour la contribution de base pour tous les EPCI membres ;
 - 1,15 € / hab DGF pour la contribution SCoT pour les EPCI membres ayant délégué cette compétence ;
 - 1,15 € / hab DGF pour la contribution actions pour tous les EPCI membres.
- **AUTORISE** le Président, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Il est précisé que le budget primitif 2025 est en équilibre réel en application de l'article L1612-4 du CGCT : « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* »

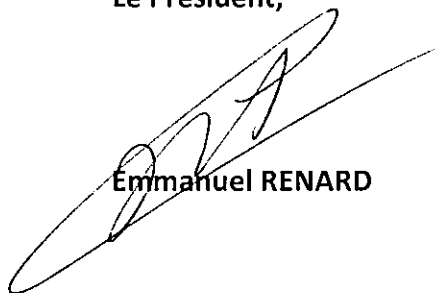
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,


Christian CHAUVOIS



Le Président,


Emmanuel RENARD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Budget Primitif (BP) 2026 – ANNEXE 1

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

Fonctionnement

S'agissant des dépenses :

Chapitre 011 - Les charges à caractère général : Les dépenses de charges à caractère général sont estimées à 296 205,58 euros. Celles-ci sont essentiellement des dépenses liées à location de locaux (surface utile de bureaux d'environ 80 m² ainsi que des espaces mutualisés) et des charges afférentes (fluides, courrier, téléphone, photocopies), à l'organisation des assemblées et réunions (affranchissements et réceptions), et aux autres frais de fonctionnement inhérents à une petite structure (un véhicule de service, externalisation de certaines prestations).

Les dépenses ponctuelles d'animation sont également incluses et devraient porter, en 2026, sur les actions suivantes :

Environnement – Energie – PCAET :

- Réalisation de l'Etude Captation Carbone par l'AUCAME pour 20 500 €
- Réalisation partielle de l'animation du CNFP auprès des propriétaires forestiers privés entre 4 et 20 ha pour 14 289 € (soit 60% du projet).

PAT :

- Etude légumerie-conserverie : 57 680 €
- Début de l'accompagnement de la restauration scolaire pour cuisiner bio et local : 38 000 €
- Communication sur les établissements commerciaux travaillant les produits locaux : 6 500 €
- Forum gastronomie et agriculture locale : 7 500 €
- Alim'tour pêche et aquaculture : 6 000 €
- Ciné'débat : 2 500 €

Administration générale :

- Mise en œuvre du plan d'actions du DUERP : 2 000 €
- Vote électronique post élections municipales : 2 000 €

Le Pôle métropolitain continuera également d'accompagner les EPCI dans leurs projets, en répondant à leurs sollicitations.

Le marché à bons de commande pour l'assistance juridique en matière d'urbanisme et d'acte administratif s'est terminé en 2023 et n'a pas été renouvelé. Cependant le Pôle métropolitain a prévu 10 000 € pour des frais d'accompagnement juridique dans le cadre de la révision du SCoT-AEC.

Le chapitre 011 porte également, en concours divers, les participations aux organismes extérieurs :

Tableau annexe des participations à des organismes extérieurs :

Autres organismes de regroupement			
Fédération Nationale des SCOT		SFP	4 400,00
ANPP		SFP	800,00
CAUE		SFP	800,00
Association OLONN		SFP	6 400,00
LEADER FRANCE		SFP	750,00
URCOFOR		SFP	150,00
Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable		SFP	150,00

Chapitre 012 - Les charges de personnel : Le budget primitif 2026 est établi sur la base d'une estimation des charges de personnel à hauteur de 640 175 euros, évaluée sur la base du tableau des effectifs actuels, du glissement-vieillesse-technicité (GVT), et de l'augmentation de la CNRACL (+3 %).

Compte tenu des mouvements de personnel et des renforts nécessaires au portage des projets décidés en 2025, le tableau des effectifs passe de 8,76 ETP en 2025, hors stagiaires de l'enseignement, à 10,83 ETP prévus pour 2026 :

ETP 2026	Fonction
0,4	DGS
1	Directeur adjoint
1	Secrétaire de direction
1	Gestionnaire RH et finances
1	Chargé de mission - animation et gestion LEADER
1	Chargé de mission projets européens
0,5	Assistant PAT
0,9	Contrat de projet PAT
1	Chargé de mission PAT
0,8	Chargé mission environnement énergie
0,9	Chargé de mission urbanisme
0,33	Manager du Réseau Ouest Normand
1	Doctorant CIFRE ICU

En 2026, il n'est pas prévu d'accueillir de stagiaire de l'enseignement.

Certaines charges de personnels appellent des recettes liées. Ainsi, dans notre projection budgétaire en recette (Chapitre 74), le montant des participations et autres remboursements sur 2026, atténuant cette charge de personnel est, estimé à :

- 41 000 euros pour les subventions d'ingénierie LEADER.
- 30 000 euros pour la subvention FEADER-Région pour le PAT (remboursement partiel de l'ingénierie et des actions de valorisation des productions locales) dont 10 000 € pour les dépenses de personnel d'animation du PAT.
- 30 000 euros pour la subvention DRAAF pour le PAT, pour l'accueil du contrat de projet pour développer les actions du PAT.
- 42 400 euros pour le remboursement par le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand de la mise à disposition de personnel (0,63 ETP).
- 14 000 euros de la bourse CIFRE pour le portage de la thèse.

La charge de personnel nette serait donc de 500 000 euros au titre de l'exercice 2026.

Le personnel affecté au fonctionnement du Pôle métropolitain est le suivant :

COLLECTIVITE : POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE.....TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2026

Catégorie	Emploi	Grade	Emploi non permanent	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non-complet	TOTAL	Agent titulaire	Agent non-titulaire	TOTAL
C - Filière administrative (service administratif)									
C	Gestionnaire financière et RH	Adjoint administratif principal 2ème classe	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
B - Filière administrative (service administratif)									
B	Gestionnaire financière et RH	Rédacteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B	Assistante de Direction	Rédacteur principal 1ère classe	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
B	Assistante politiques alimentaires	Rédacteur	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00	0,50	0,50
A - Filière administrative (service administratif)									
A	Directeur Adjoint	Attaché principal	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
A	Chargé de mission Politiques alimentaires	Attaché	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
A	Animation Gestion LEADER	Attaché	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
A	Chargée de mission Environnement - climat - énergie	Attaché	0,00	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
A	Chargée de mission Urbanisme	Attaché	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,90	0,90
A	Chargé de mission projets européens	Attaché	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
A	Manager Réseau Ouest Normand	Attaché	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
A - Filière technique (service technique)									
A	Directeur Général des Services	Ingénieur en chef HC	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Emploi fonctionnel									
A	Directeur Général des Services	D.G.S 80 000 hab - 150 000	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,40	0,40
Emploi de droit privé									
	Doctorante CIFRE	Contractuel de droit privé	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL			3,00	11,50	0,00	12,50	5,80	4,80	10,60

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole contribue financièrement à l'AUCAME pour un montant estimé de 120 359,00 euros, correspondant au 1^{er} semestre 2026. Le solde sera nécessairement inscrit au BS de juin.

Le reste des participations est affecté en fonctionnement au 011.

Chapitre 66 - Charges financières : Le Pôle métropolitain ne prévoit pas d'utiliser une ligne de trésorerie, cependant des charges financières qui seraient occasionnées pour son utilisation sont quand même prévues, pour 500 € au maximum.

S'agissant des recettes :

Chapitre 74 – Dotations et participations :

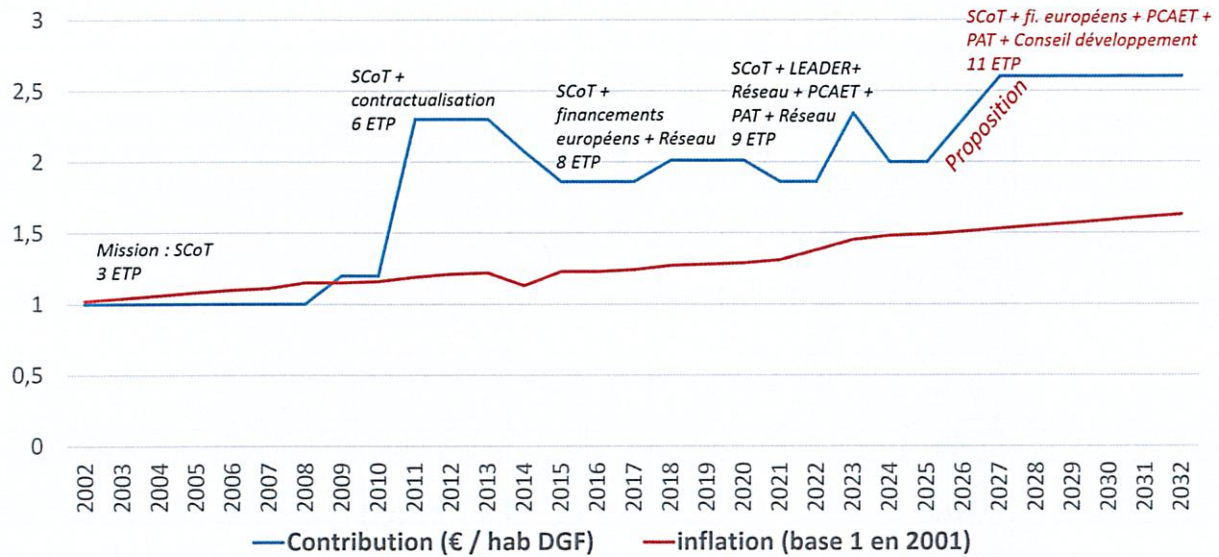
Concernant les contributions des membres, comme prévu lors du DOB, le BP 2026 propose une augmentation des contributions des EPCI membres :

- 0,05 € pour la contribution de base pour les EPCI membres ;
- 1,15 € pour la contribution contractualisation et actions spécifiques des EPCI membres, **soit +0,15 € par rapport au budget 2025 ;**
- 1,15 € pour la contribution SCoT pour les EPCI membres ayant délégué leur compétence SCoT, **soit +0,15 € par rapport au budget 2025 ;**

La prise en compte du périmètre des EPCI à ce jour conduit à calculer un montant de 955 058,40 euros pour les contributions, soit :

- 21 000 € pour la contribution de base pour les EPCI membres ;
- 483 441 € pour la contribution actions des EPCI membres ;
- 450 597 € pour la contribution SCoT pour les EPCI ayant délégué leur compétence SCoT.

Evolution des contributions et de l'inflation



Proposition d'augmentation des contributions sur 2026 et sur 2027.

Les autres recettes sont principalement relatives :

- Au financement de l'ingénierie LEADER, pour un montant estimé de 41 000 €.
- Au financement du PAT par le fonds Région-LEADER pour un montant de 30 000 €.
- A la part fonctionnement prévue en 2026 du Fonds vert PCAET pour 35 281 € estimés.
- Au remboursement par le RON de la mise à disposition de personnel, pour 42 400 €.
- Au remboursement des moyens généraux par le RON pour 12 000 €.
- A la bourse CIFRE pour le portage de la thèse (14 000 € / an pendant 3 ans).

Investissement

S'agissant des dépenses :

Le Pôle fait historiquement peu de dépenses dans la section Investissement. L'année 2026 sera cependant différente du fait du lancement de plusieurs études pour SCoT-AEC (chapitres 20 et 21) :

- Réalisation de l'étude R&D MUSE avec le CEREMA, pour 35 280 €.
- Début de l'étude Biodiversité et renaturation par l'AUCAME, les paiements prévus en phases 1 et 3 portent sur 81 200 € en 2026.
- Début de l'étude Vulnérabilités par l'AUCAME, avec les paiements prévus en phases 2 et 4 pour 90 250 €.

Il est également prévu en section Investissement :

- Stations météo (pour la thèse) : 22 000 €.
- Matériel de bureau et matériel informatique caduques qui devront être renouvelés : 7 000 €.
- Concessions et droits similaires (Abonnements solution informatiques) : 6 000 €.

S'agissant des recettes :

Les recettes diverses (Chapitre 10) portent sur la part investissement prévue en 2026 du Fonds vert PCAET pour 78 313 € estimés, ainsi que sur 2 000 € pour du FCTVA.

Les opérations d'ordre prévoient l'amortissement du matériel, du mobilier, des frais d'études et de logiciels (Chapitre 040) pour 75 000€ (contre 75 000 € prévus en 2025).

Aucun emprunt ni recours à l'emprunt n'est nécessaire.

Budget Primitif (BP) 2026 – ANNEXE 2

Tableau des contributions des membres

EPCI	Dotation d'interco	Somme de Contribution "BASE" en €	Somme de Contribution "ACTIONS" en €	Somme de Contribution "SCOT" en €	Total contributions en €
	Population DGF de l'année 2025				
CC DU PAYS DE FALAISE	28 560	1 428,00 €	32 844,00 €	- €	34 272,00 €
CC COEUR DE NACRE	30 900	1 545,00 €	35 535,00 €	35 535,00 €	72 615,00 €
CC VAL ES DUNES	20 908	1 045,40 €	24 044,20 €	24 044,20 €	49 133,80 €
CU CAEN LA MER	288 679	14 433,95 €	331 980,85 €	331 980,85 €	678 395,65 €
CC CINGAL-SUISSE NORMANDE	24 368	1 218,40 €	28 023,20 €	28 023,20 €	57 264,80 €
CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	26 969	1 348,45 €	31 014,35 €	31 014,35 €	63 377,15 €
TOTAL GENERAL	420 384	21 019,20 €	483 441,60 €	450 597,60 €	955 058,40 €